

Diplôme d'État



IEC PAU

D.C.G

Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Le DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion) est un diplôme d'État de niveau II (équivalent à un Bac +3) qui permet aux étudiants d'obtenir les connaissances de base dans les domaines de la comptabilité et de la finance d'entreprise.

Le D.C.G prépare les futurs collaborateurs des cabinets d'expertise comptable et d'audit et des services comptables et financiers des entreprises à la réalisation de l'ensemble des tâches comptables, fiscales et sociales dans le respect des procédures établies, en garantissant la régularité et la fiabilité des comptes.

Ce diplôme fait partie du cursus de l'expertise-comptable.

La formation est particulièrement adaptée aux jeunes qui souhaitent acquérir les fondamentaux des métiers de la comptabilité et de la gestion. Elle englobe treize domaines de compétence indispensables pour parvenir à une vision globale du fonctionnement des entreprises.

La formation intègre l'évolution du droit comptable et sa convergence vers les normes comptables internationales. Elle prend également en compte les systèmes d'informations et les disciplines incontournables telles que le management, l'information financière, la communication et l'anglais.

✓ PERSPECTIVES D'EMPLOI

- Collaborateur dans un cabinet d'expertise comptable
- Assistant chef comptable ou responsable administratif et financier
- Assistant contrôleur de gestion
- Comptable unique en PME-PMI, chef comptable, cadre comptable
- Collaborateur confirmé en cabinet, responsable de missions



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

- Tenir la comptabilité générale et/ou analytique, et contrôler la cohérence des documents comptables produits
- Mettre en œuvre les principes et les techniques comptables approfondies dans les principaux événements affectant la vie de l'entreprise
- Mettre en œuvre la démarche et les outils de contrôles de gestion : tableau de bord
- Construire les synthèses et formuler des conseils au niveau le plus élevé du contrôle de gestion
- Effectuer les paiements et/ou les encaissements, et gérer les oppositions
- Entretien des relations avec les partenaires financiers et les organismes de contrôles

Les titulaires du DCG savent analyser et interpréter les opérations courantes et les enregistrer dans le système d'information comptable. Ils sont capables de produire les états financiers de petites structures, ainsi que les déclarations fiscales et sociales correspondantes, de produire les informations utiles à la gestion, de prendre ou de conseiller des décisions financières, par exemple, en matière de trésorerie, d'investissement ou de crédit clients.

180 crédits ECTS

**Prérequis**

- **Pour la 1ère année :**

La préparation est ouverte aux titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement général ou professionnel ou d'un titre équivalent.

- **Pour les 2ème et 3ème années :**

Les titulaires d'un diplôme de gestion de niveau Bac+2, BTS ou DUT, peuvent accéder en deuxième année, voire en troisième année sur avis de la commission de recrutement.

Qualités

- Avoir le sens du client et du service
- Faire preuve d'initiative
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve de rigueur et d'organisation (respect des délais, fiabilité...)

AXE 1 : DROIT DES AFFAIRES

Les unités d'enseignement (UE) des « fondamentaux du droit » (UE1), de « droit des sociétés et des groupements d'affaire » (UE2), de « droit social » (UE3) et de « droit fiscal » (UE4) ont pour objet de fournir au titulaire du DCG une connaissance juridique du fonctionnement des organisations.

Ces unités d'enseignement permettent le développement de compétences spécifiques :

- Identifier et hiérarchiser les sources juridiques
- Rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée
- Analyser une décision de justice et en dégager la portée
- Qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel
- Qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée, dans le cadre d'une situation juridique donnée.

AXE 2 : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement permettent le développement de compétences spécifiques :

- rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable ou financière
- Exploiter une documentation (chiffrée ou non)
- Identifier les outils d'analyse adaptés ;
- Exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- Rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

AXE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE

Les unités d'enseignement « d'économie contemporaine » (UE 5) et de « management » (UE7) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG d'appréhender l'environnement économique et managérial des organisations afin de comprendre les défis et les problématiques auxquels ces dernières sont confrontées.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- Exploiter des documents de nature variée (statistiques, presse spécialisée, multimédia...);
- Développer une culture économique et managériale actualisée visant à comprendre les enjeux auxquels les organisations font face, notamment par le biais d'une veille informationnelle ;
- Analyser des situations et décisions économiques ou managériales ;
- Élaborer une argumentation à partir d'une problématique donnée, en mobilisant le vocabulaire spécifique adapté ainsi que les concepts et les illustrations nécessaires (factuelles ou théoriques).

AXE 4 : COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Les unités d'enseignement de « systèmes d'information de gestion » (UE8), de « communication professionnelle » (UE 13), « d'anglais des affaires » (UE 12) et l'unité d'enseignement facultative de LV2 (UE 14) doivent permettre au titulaire du DCG de mieux traiter les informations et les échanges en vue d'une communication professionnelle.

Ces unités d'enseignement permettent le développement de compétences spécifiques :

- Produire et communiquer une information fiable et sécurisée
- Maîtriser les ressources numériques de l'organisation
- Adapter la communication au contexte
- Utiliser une documentation ou une application informatique en langue étrangère
- Produire des méthodes utiles à l'organisation

Méthodes pédagogiques : Contrôles continus et Examens Blancs

Répartis tout au long de l'année afin d'optimiser les chances de réussite

Pour en savoir plus : www.iecpau.fr



ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ